

NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE 47 1 AIDE À LA DÉCISION 2 PRÉ-PROGRAMMATION 3 APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 4 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

CRÉER UN NOUVEAU CŒUR DE BOURG

SAINT-ÉTIENNE-DE-FOUGÈRES



831 habitants



Durée de l'accompagnement

En 2011, dans le souci de renforcer le centre-bourg, la commune de Saint-Étienne-de-Fougères souhaite engager une démarche d'aménagement d'un véritable espace public, qui fasse lien entre les différents équipements publics (mairie, école...) et les commerces du bourg.

Dans le cadre de sa mission de conseils, l'architecte du CAUE est appelé pour aider l'équipe municipale à définir les objectifs poursuivis pour cet aménagement et les formalise sous la forme de principes d'aménagement. Il rédige un pré-programme urbain et architectural portant sur :

- les espaces publics ;
- les équipements publics ;
- la création d'une réserve foncière ;
- la place de l'automobile ;
- la qualité globale de l'aménagement.

Afin de définir des objectifs de développement durable, le CAUE conseille aux élus d'utiliser la grille d'analyse de la démarche HQE2R® (Haute qualité environnementale pour les projets d'aménagement).

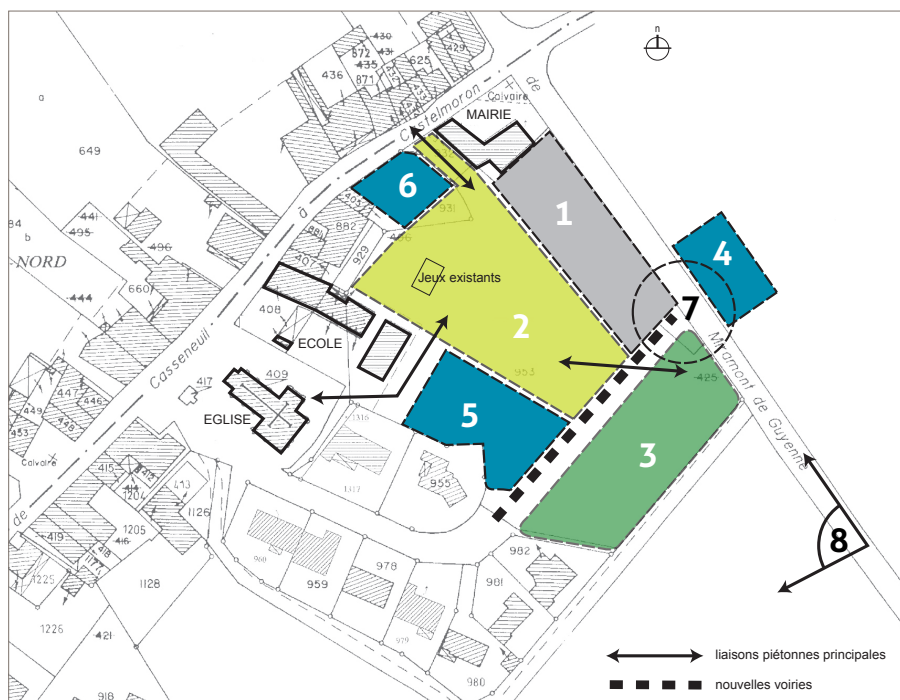
À partir de ce travail de pré-programmation, le CAUE accompagne à nouveau en 2012 la commune afin de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement urbain d'ensemble.

Du niveau 1 à 3, l'accompagnement du CAUE a permis la maturation de la réflexion de l'équipe municipale. Le plan d'ensemble produit reste pour les élus un plan de référence pour cadrer les évolutions du centre-bourg.

À l'occasion de l'élaboration du PLU intercommunal, le travail sur une orientation d'aménagement et de programmation a tenu compte des principes du plan de référence initial.

SCHÉMA : PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

proposé par le conseiller du CAUE.



- 1/ Zone de stationnement à étendre et recomposer
- 2/ Espaces publics à réaliser (dont aire de jeux)
- 3/ Parcelles à bâtir (logements et commerces)
- 4/ Commerces existants à déplacer
- 5/ Emprise réservée pour équipement public
- 6/ Parcelle à intégrer (acquisition + aménagement)
- 7/ Entrée du bourg et liaisons voiries à requalifier
- 8/ Entrée du bourg à valoriser



APRÈS TRAVAUX
Le parvis la place de la mairie.



PLAN MASSE DU PROJET

- 1/ Place de la mairie
- 2/ Aire de jeux
- 3/ Jardin public
- 4/ Parking
- 5/ Prairie des sports
- 6/ Prairie des manifestations
- 7/ Verger

Début 2013, l'étude, réalisée par une équipe pluridisciplinaire : F. Barot, architecte-urbaniste, V. Leydier, paysagiste-concepteur et Astéo, bureau d'études VRD a permis d'établir un projet d'aménagement détaillé et chiffré.

En 2014, la commune a fait réaliser les travaux d'aménagement en confiant à cette équipe une mission de maîtrise d'œuvre.



AVANT TRAVAUX

La place de la mairie et ses abords peu lisibles.

APRÈS TRAVAUX

Le parvis de la mairie a fait l'objet d'une attention particulière : un calepinage de pierre est proposé, il donne une ambiance en cohérence avec l'échelle du lieu ainsi qu'une qualité d'usage.

